

Note MNCP / rapport Sénat – Pôle emploi

Les deux rapports simultanés du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) et du Sénat sur Pôle Emploi font événement. Leur approche et leurs conclusions sont différentes et doivent être appréciés séparément.

Toutefois, deux caractéristiques les rapprochent :

1 / les deux institutions ont fait place dans leurs auditions aux représentants des chômeurs, en particulier au MNCP.

2 / l'existence même de ces rapports doit beaucoup aux actions menées par les syndicats des personnels et par les associations de chômeurs ; notamment l'action du MNCP aux grilles du Sénat. Mais elle doit sans doute aussi beaucoup au soutien réciproque que les organisations d'agents et de chômeurs se manifestent depuis pas mal de temps. Ces rapports syndicats / associations de chômeurs se sont encore renforcés depuis la fusion, en particulier à l'initiative du MNCP.

Premières remarques sur le rapport du Sénat

1 / Une conclusion très édulcorée.

Le rapport du Sénat est très insuffisant dans sa conclusion { pp. 179 – 181 }.

Celle-ci est en retrait sur les constats et conclusions des différentes sections, qui portent des appréciations très négatives sur les objectifs et la mise en œuvre de Pôle emploi. Sans compter que ces aspects négatifs sont eux-mêmes en retrait par rapport aux témoignages négatifs des auditions.

La thèse de la conclusion est la suivante : « *Pôle emploi a été une réforme utile* » mais qui a souffert dans sa mise en œuvre de la conjoncture d'une forte hausse du chômage en 2009 ; En conséquence il suffirait désormais d'ajuster certains paramètres pour que le résultat soit satisfaisant.

Par exemple, citation p. 55 :

« En résumé, la mission estime que la création de Pôle emploi s'est confirmée être une bonne idée, dans son principe. Mais il est incontestable que sa réalisation dans des délais courts et un contexte tendu a rendu la tâche du personnel particulièrement difficile. Son coût budgétaire est significatif, mais la fusion repose sur l'idée que les gains de productivité qu'elle permettra de réaliser rendront à terme l'opération rentable. L'essentiel est aujourd'hui d'identifier les problèmes qui restent à résoudre et les projets qui doivent encore être mise en œuvre pour parachever la fusion. »

Cette vision trop positive de la réalité ne peut être celle des chômeurs, des précaires et du MNCP qui demande des réponses autres qu'à la marge.

2 / Des manques flagrant dans l'approche de la question.

L'approche générale du rapport souffre d'un manque de recul et de vision d'ensemble du problème du chômage et de la façon dont PE doit être un des outils de la lutte pour le droit au travail.

Deux exemples parmi d'autres.

- Le rapport reprend sans le moindre recul des notions qui semblent aller de soit tel que « *l'accompagnement* », le « *suivi* », etc. Cela présuppose toujours que les chômeurs ont besoin d'être pris par la main pour assurer leur retour à l'emploi. Or ce sont bien entendu les emplois qui manquent et pas la volonté des chômeurs de retrouver un emploi. Depuis le PARE, puis le PPAE c'est cette logique qui imprègne toutes les politiques de l'emploi des gouvernements, de la majorité des partenaires sociaux et que nous combattons.

- Le témoignage des associations de chômeurs n'est semble-t-il sollicité et/ou pris en compte que dans l'aspect « usagers » de la question. Ainsi les problèmes posés par le MNCP en matière de gouvernance de Pôle emploi, de financement, de stratégie générale, de point de vue global sur le Service Public de l'Emploi ne sont pas présents dans le rapport.

Si l'on prend par exemple le problème de la gouvernance de Pôle emploi, il s'agit là d'une question fondatrice du MNCP qui revendique depuis 25 ans une place d'acteur à part entière dans les instances de décision et non seulement un strapontin consultatif au titre d' « usagers ».

Cette revendication s'appuie sur le fait que les organisations chômeurs (en tout cas le MNCP) entendent être traitées comme les partenaires sociaux syndicats de salariés puisque la majorité des chômeurs ont été des cotisants et donc des payeurs de l'Unedic. Il est regrettable que cet aspect ne trouve pas place dans le rapport.

La plupart des questions sont ainsi abordées par le rapport sans prendre en compte le point de vue des organisations de chômeurs.

Citons quelques cas.

{ p. 55 } Le désengagement financier de l'État opéré sous couvert de la fusion : seule l'opinion des partenaires sociaux est prise en compte.

{ p. 59 } La question de la gouvernance élargie ne dit pas un mot de la revendication historique du MNCP demandant de faire partie des diverses instances dirigeantes. Marie LACOSTE, présente à l'audition pour le MNCP est pourtant fortement intervenue sur ce point. Elle souligne : « *Je ne pensais d'ailleurs pas retrouver ce point dans le rapport compte tenu des réactions des sénateurs en direct quand nous avons abordé ce sujet.* »

{ p. 66 } Le rapport relève à juste titre l'insécurité juridique que la fusion a engendrée pour les agents de PE. Mais l'insécurité juridique des chômeurs est un problème qui préexiste à la fusion et que la fusion a aggravé. Et le rapport ignore totalement cet aspect !

Citation **p. 66** :

« Les organisations syndicales représentatives du personnel ont déploré les incertitudes juridiques qui résultent de la création de cette institution sui generis qu'est Pôle emploi. La volonté de combiner le droit public et le droit privé pour garder le « meilleur » des deux régimes semble source de complexité et d'insécurité juridique. »

{ p. 70 } Le rapport relève à juste titre les risques psychosociaux de la fusion et du travail des agents de PE. Mais il ne mentionne même pas que le chômage fait aussi courir des risques psychosociaux aux chômeurs et que ceux-ci sont souvent aggravés par les dysfonctionnements et parfois la maltraitance subie à PE !

{ p. 152 } Le rapport examine la question de la sous-traitance au privé, élégamment baptisée « *externalisation du suivi des DE* ». Le bilan n'est pas franchement probant et le rapporteur plaide, ce qui est la moindre des choses, pour une meilleure évaluation de l'efficacité de l'opération. Mais une fois de plus c'est sans prendre en compte le point de vue des organisations de chômeurs.

Enfin sur la question des contrôles, Marie Lacoste souligne : « *Je regrette en particulier que le rapport n'aborde jamais la nécessité sur laquelle nous avons pourtant lourdement insisté de séparer les fonctions d'accompagnement et de contrôle, pour de meilleures relations entre DE et agents. Manifestement, il n'était pas question pour les sénateurs de remettre en question l'existence même de Pôle Emploi tel qu'il a été conçu.* »

Des points d'appui dans le rapport

Certains passages du rapport du Sénat peuvent cependant être des points d'appui car ils constituent des avancées intéressantes, à condition que le rapport ne tombe pas dans les oubliettes.

Les Comités de Liaison Locaux (CLL). Le rapport en souligne l'importance, regrette que Pôle Emploi ne s'en empare pas réellement et n'apporte pas de réponse à nos questions (cela nous appuiera d'autant plus pour nos travaux de septembre à Pôle emploi).

Marie Lacoste souligne à ce sujet : « *Je regrette cependant que les exemples cités dans nos rapports concernant les CLL portent sur la réouverture des toilettes ou les chaises devant les ordinateurs (je pensais avoir dit des choses plus intéressantes...). Cela reflète certainement la vision des responsables de la politique de PE et des rapporteurs sur ce que sont les CLL. A nous de leur prouver dans les mois à venir que l'on peut (et que l'on veut) obtenir bien autre chose !* »

Les radiations. Concernant les radiations suite à absence à entretien, le rapport préconise un passage de 2 mois à 15 jours. Bien sur, nous voudrions qu'elles disparaissent, mais c'est déjà un progrès.

Métier unique de l'agent. Concernant le "métier unique de l'agent", le rapport insiste sur la nécessité de renoncer à cette "illusion" et sur le besoin en formation des personnels.

Les moyens en personnel. Concernant le manque de moyens en personnel, le rapport préconise un redéploiement des effectifs (en allégeant l'accompagnement des DE plus autonomes) et en embauchant de nouvelles recrues. La question des moyens revient très régulièrement, y compris dans la conclusion.

Conclusion MNCP

Le rapport du Sénat sur Pôle emploi a l'immense mérite d'exister. Le MNCP doit se féliciter du travail fait par la mission en particulier au niveau des auditions. Celles-ci marquent une avancée notable sur la question de la prise de parole des chômeurs à travers leurs organisations.

Cependant, du point de vue du MNCP les conclusions générales sont très en deçà du

constat et des nécessaires propositions. Le « *pilotage par la performance* » que préconise le rapport ne peut être la solution aux problèmes rencontrés par les chômeurs, d'autant que derrière cette formule peut se cacher la pire des politiques. En effet, la « *performance* » selon le contexte politique de « chasse aux fraudeurs » peut tout aussi bien être recherchée par l'augmentation des radiations sanctions et la baisse artificielle des chiffres des DE inscrits.

Enfin, le point de vue du MNCP doit être sollicité et entendu non seulement sur les questions du rapport de PE avec les « usagers » mais également sur les problèmes de gouvernance, de l'utilisation des fonds de l'UNEDIC, de l'insuffisance et de la destination des moyens mis en œuvre par l'État et les autres partenaires publics (nota. collectivités territoriales), la privatisation et la sous-traitance, les objectifs généraux de ce que devrait être un vrai service public de l'emploi, questions sur laquelle le MNCP a beaucoup travaillé depuis des années et a des propositions à faire.

Mardi 5 juillet 2011

**

- La présente note a été établie sur la base de la lecture du rapport du Sénat, à la veille de sa publication, par Marie Lacoste, secrétaire générale du MNCP (présente à une audition du Sénat) et Robert Crémieux.
- Cette première lecture rapide était rendue nécessaire par la conférence de presse organisée au Sénat mercredi 7 mai 2011 à l'invitation de trois membres de la mission d'information le jour de la publication : Mmes Annie David, sénatrice CRC-SPG, Christiane Demontès, sénatrice PS du Rhône et M. Jean Desessard, sénateur EELV. Conférence de presse à laquelle le MNCP était invité à intervenir et était représenté par Jacqueline Balsan, vice-présidente.